



Conseil fiscal

Par voie électronique : gardez vos reçus!

Le saviez-vous?

Plus de 13 millions de Canadiens ont produit leur déclaration de revenus de 2006 par voie électronique. Vous pouvez utiliser IMPÔTNET pour envoyer votre déclaration par Internet à l'Agence du revenu du Canada ou demander à votre spécialiste en déclarations de le faire au moyen de la TED. Si vous préférez le téléphone, vous pouvez aussi la produire à l'aide d'IMPÔTEL en composant le 1-800-959-1110.

La production en ligne signifie que vous n'expédiez pas votre déclaration par la poste. Ainsi, vous obtenez votre remboursement plus rapidement, en aussi peu que huit jours ouvrables! Gardez vos reçus comme preuve de déclaration. Nous pouvons demander de les voir à une date ultérieure.

Pour en savoir plus sur les services électroniques, visitez le www.arc.gc.ca/serviceselectroniques.

